

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 JUILLET 2008**

CONCERTATION PUBLIQUE LOCALE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 951

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Général, Sénateur du Loiret, Monsieur Eric DOLIGÉ ; ce courrier expose :

- le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-2 définissant les modalités de mise en place d'une concertation publique locale,
- les modalités d'organisation de la concertation publique locale proposées par le Conseil Général du Loiret concernant l'aménagement de la route départementale 951 entre Lailly-en-Val et Sandillon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable aux modalités d'organisation de la concertation publique locale proposées par le Conseil Général du Loiret.



PARTICIPATION FINANCIERE : SORTIES JEUNESSE ORGANISEE PAR LA COMMUNE DE CLERY-SAINT-ANDRE

Le Service Jeunesse de Clery Saint André propose le 28 juillet prochain, une sortie à Center Parcs. La participation communale proposée par la commune de Cléry-Saint-André est de 10 € par sortie. Comme chaque année Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à une participation de la commune pour les drysiens concernés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 10 € par Drysien inscrit.



INVESTISSEMENT - AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire présente différents devis qui, après avoir été étudiés par la commission travaux, ont été proposés à l'ensemble du personnel enseignant. Le Conseil Municipal étudie plus attentivement la proposition retenue par ce dernier et approuve leur choix : 1 ensemble jeu 'diabolo' avec filet, plan escalade, toboggan et 2 jeux indépendants montés sur ressorts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce devis proposé par la Société PROLUDIC sise à Vouvray dans l'Indre et Loire, pour un montant total TTC 12 092,52 €



INVESTISSEMENT – REMPLACEMENT DES MENUISERIES ET DES STORES DE LA FACADE EST DE L'ECOLE PRIMAIRE

En ce qui concerne les menuiseries, Monsieur le Maire donne lecture de l'extrait des 'informations' communiquées lors du précédent Conseil Municipal,

'... devis de la Société FOUSSARD, sise à Saint-Laurent-Nouan (41) et d'un montant total T.T.C. de 23 562,40 € (option système anti-panique sans poignée à l'extérieur comprise).

Deux démarches sont envisageables :

- *effectuer au cours de cet exercice une partie des travaux pour un montant maximum de 20 000 € qui pourront être imputés, en investissement, à l'opération 71 'bâtiments 2008', puis prévoir l'achèvement de la rénovation courant 2009 ;*
- *effectuer la totalité des travaux et créer une nouvelle opération d'investissement, les crédits seront prélevés sur le compte 2313 sur l'opération 60 'LOCAL TECHNIQUE'.*

Les membres du Conseil Municipal décident d'engager la totalité des travaux précités. Après vérification des délais (fourniture et pose) proposés par la Société FOUSSARD, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.'

indique qu'il est maintenant en possession du devis relatif au remplacement des stores (Sté LORIN, 45370 MAREAU AUX PRES, total T.T.C. de 2 801,03 €) et qu'il est maintenant possible de créer cette nouvelle opération d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les devis proposés :

MENUISERIES : Société FOUSSARD, sise à Saint-Laurent-Nouan dans le Loir et Cher, pour un montant total TTC de 23 562,40 €

STORES : Sté LORIN, sise à Mareau-aux-Prés dans le Loiret, pour un montant total TTC de 2 801,03 €



INFORMATIONS DU MAIRE

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : une réunion publique relative aux futurs contrôles des installations se déroulera le jeudi 11 septembre 2008 à 20 h 30 en la Salle des Fêtes de Dry.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 29 septembre 2008 à 20h00.